

FICHE SYNOPTIQUE N°11

Maîtrise des consommations électriques des appareils électroménagers

Dans la continuité de la fiche synoptique n° 10 où nous abordions la maîtrise des consommations électriques des appareils ménagers, vous trouvez cette fois-ci un complément d'information sur la diminution de la consommation électrique pour le lavage, séchage et la cuisson. Nous vous rappelons que cette étude a été réalisée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe).

Les lave-linge et sèche-linge

●▶ Constatations

- Peu de personnes savent qu'environ 70% du prix d'un cycle de lavage incombent aux produits lessiviels. Mais ce n'est pas une raison pour négliger le poste électricité que vous pouvez également réduire.
- Au cours d'un cycle de lavage c'est le chauffage de l'eau qui consomme le plus d'électricité.
- Un sèche-linge à condensation est un appareil extrêmement gourmand en électricité : il consomme presque autant d'électricité que tout l'éclairage d'un logement.



Un sèche-linge relié à un conduit extérieur d'évacuation est un peu moins gourmand en électricité.

L'usage d'un sèche-linge n'est cependant pas forcément du gaspillage car un séchage improvisé dans la salle de bains ou la cuisine peut entraîner une forte condensation dans le logement, ce qui est malsain et influe défavorablement sur la consommation de chauffage. Il est encore moins indiqué de mettre son linge à sécher sur les radiateurs, car l'on augmente alors encore plus sa facture de chauffage.